



SDAS FO 22

Syndicat Départemental Action Sociale
Des Côtes d'Armor

DECLARATION DU SDAS FO 22 du 26 octobre 2018,

Le SDAS FO 22 réaffirme son attachement à la liberté et à l'indépendance syndicale.

Le SDAS FO 22 dénonce une fois de plus, la volonté du gouvernement de démembrer l'action syndicale.

Ces dernières semaines, l'attaque interne à notre organisation, ourdie par des malfaisants à la solde du pouvoir, cherchait à désarçonner et déstabiliser notre syndicat, ainsi qu'à ternir l'image de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière. Nous les stopperons !

Le SDAS FO 22 dénonce la pratique de fichages et la condamne fermement que ce soit au niveau de l'organisation syndicale, de l'entreprise ou de l'Etat.

Le SDAS FO 22 dénonce également les interventions médiatiques outrancières, celle de madame Pénicaud, ministre du travail, qui signe l'ingérence gouvernementale, et celle de Laurent Berger, le Leader de la CFDT qui surenchérit dans la foulée sur France-Info, illustrant à l'évidence la collusion « pouvoir - syndicalisme Jaune ».

Après les lois de représentativité de 2008, Rebsamen, Macron, NOTRé et l'effectivité de la loi travail qui dès à présent affaiblit les organisations syndicales, les patrons et le gouvernement veulent faire passer nos camarades syndicalistes pour des criminels ou des voyous.

Le gouvernement détruit consciencieusement les mesures de protections durement acquises de longue date par la classe ouvrière.

Le SDAS FO 22 dénonce l'attitude méprisante de ce gouvernement qui utilise des subterfuges liberticides et antirépublicains par la prolongation inacceptable de l'état d'urgence pour imposer la peur et faire taire la classe laborieuse.

Nous ne plierons pas ! Abrogations des lois scélérates ! Relaxe pour nos camarades !

Les maux, comme la précarité et l'exclusion, générés par un gouvernement aux ordres du patronat, sont les conséquences du démantèlement, entamé à coups d'ordonnances et de 49.3, du modèle social français, issu du Conseil National de la Résistance.

Confronté au quotidien à toujours plus de pauvreté et d'exclusion, le SDAS FO 22 réaffirme plus que jamais sa vision du travail social : la vision d'un régime général de solidarité et non pas d'un régime de prestations et de « services sous-traités » ! Celle d'un régime de solidarité doté de moyens adéquats pour répondre aux besoins des usagers.



SDAS FO 22

Syndicat Départemental Action Sociale
Des Côtes d'Armor

Dans ce contexte, nous continuerons à porter les revendications et à défendre les orientations exprimées par **nos syndicats CGT-Force Ouvrière libres et indépendants**, à travers **nos résolutions** lors du dernier congrès confédéral.

Le SDAS FO 22 défend les résolutions de l'Union Départementale des côtes d'Armor, celles de la Fédération Nationale de l'Action Sociale, et bien sûr celles de **notre congrès de Lille**.

Le SDAS FO 22 ne cédera pas à la pression et continuera les combats en refusant toute compromission, cogestion et autre concertation accompagnant la destruction de notre modèle social.

Le SDAS FO 22 se positionne :

- **Pour l'abrogation des lois travail, NOTRé et Touraine, Macron et Rebsamen,**
- **Pour la levée immédiate de l'État d'Urgence et contre toute répression syndicale,**
- **Pour une augmentation générale immédiate des salaires les plus modestes à hauteur de 25 %,**
- **Pour le maintien du régime de retraite par répartition et le retour aux 37,5 annuités pour tous, salariés du public et du privé,**
- **Pour le financement de la Sécurité Sociale par l'arrêt des exonérations de cotisation,**
- **Pour l'arrêt des restructurations et des licenciements,**
- **Pour le maintien et l'amélioration de toutes les conventions collectives de notre branche,**
- **Pour un financement du secteur social et médico-social à la hauteur de ses besoins,**
- **Pour des moyens financiers et humains adaptés, afin de réellement apporter une réponse de qualité aux besoins des personnes les plus fragiles de notre société.**

Le SDAS FO 22 invite toutes les sections à tenir des réunions d'information et des assemblées générales dans les services et les établissements, afin de discuter avec les salariés de la situation du secteur, et plus largement du contexte économique et social, résister, construire les conditions de la grève et faire reculer le gouvernement dès novembre 2018.

Adopté au Conseil Syndical du 26/10/2018